Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Commission de jeunes et répondant cantonal2

Le Conseil d'Etat a désigné les 25 personnes retenues pour la Commission de jeunes voulue par la Constitution vaudoise et définie dans la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse. Cette commission sera assistée par M. Frédéric Cerchia, qui assumera les tâches de répondant cantonal pour le soutien aux activités de la jeunesse. Il a été désigné par le Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud), mandaté par le Service de protection de la jeunesse, pour exercer cette charge.

La loi sur le soutien aux activités de la jeunesse (LSAJ) définit la Commission de jeunes voulue par la Constitution cantonale. Le Conseil d'Etat a ainsi désigné, pour cette commission, 25 jeunes selon une répartition équilibrée entre les âges, de 14 à 18 ans, entre filles et garçons et entre les statuts d'écoliers, d'apprentis et de gymnasiens. Les jeunes ainsi nommés proviennent de toutes les régions du canton. Ils ont à leur compte des expériences ou des engagements très divers dans le domaine des activités de jeunesse. Ils ont été désignés à l'issue d'une vaste campagne de recrutement lancée en octobre 2010, qui a suscité l'intérêt de 63 personnes. La séance inaugurale de la Commission de jeunes se déroulera dans le courant du printemps.

Pour assister cette commission, et conformément à la LSAJ, le Service de protection de la jeunesse (SPJ) a donné un mandat au Groupe de liaison des activités de jeunesse (GLAJ-Vaud) afin d'exercer par délégation les tâches du répondant cantonal pour le soutien aux activités de jeunesse. Le GLAJ-Vaud a désigné pour cette tâche M. Frédéric Cerchia.

Docteur en sciences de l'éducation, diplômé en philosophie et licencié en psychologie de l'enfant, M. Frédéric Cerchia est au bénéfice de plusieurs années de recherche et d'enseignement sur le développement des compétences sociocognitives des enfants. Il s'est intéressé à la politique de l'enfance et de la jeunesse, en particulier le domaine de l'éducation à la citoyenneté, d'abord dans le domaine scolaire, puis extrascolaire au sein du GLAJ-Vaud. Il a également eu l'occasion de gérer des projets dans ce domaine comme l'Action 72 heures 2010, dont il a été le coordinateur pour la Suisse romande. Il coordonne par ailleurs l'annonce des camps de vacances pour les enfants en Suisse romande via son engagement au Groupe romand des activités de jeunesse (GRAJ). Outre les éléments liés à son parcours professionnel, M. Frédéric Cerchia est

également au bénéfice d'une large expérience dans ledomaine

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 février 2011

Frédéric Cerchia, répondant cantonal jeunesse, 078 734 16 35 DFJC, Philippe Lavanchy, chef du Service de protection de la jeunesse, 021 316 53 46